



FSU de l'Hérault
Maison des syndicats
474 All. Henri II de Montmorency,
34000 Montpellier

mèl : fsu34@fsu.fr

Vendredi 30 septembre 2022

Communiqué de presse

Le Rectorat de Montpellier se retrouve dans l'incapacité de mettre en paiement le salaire d'un grand nombre d'AESH (Accompagnant.e d'élèves en situation de handicap dans les écoles, les collèges et les lycées)

Le Rectorat de Montpellier est, à ce jour, dans l'incapacité d'assurer la mise en paiement des salaires d'un grand nombre d'AESH gérés par les DSDEN pour le mois de septembre. Il est contraint de reporter **le paiement entre le 7 et le 10 d'octobre au lieu du 28 septembre comme tous les agent.es de la Fonction Publique en France.**

La DSDEN 34 ne peut que débloquer une aide sociale d'urgence de 200 € et s'engager à envoyer un certificat administratif aux banques des personnels concernés.

La FSU de l'Hérault dénonce cette situation, totalement inacceptable.

Alors que l'inflation n'a jamais été aussi forte depuis trente ans dans notre pays et que les rémunérations des personnels AESH – salaire mensuel de 859€ - restent très largement en dessous du seuil de pauvreté, **le Rectorat de Montpellier place ces personnels, dans une détresse matérielle et morale profonde.** La plupart de ces collègues ne pourront pas attendre le 10 du mois suivant pour assurer leurs dépenses incompressibles et vitales pour elles-mêmes, eux-mêmes ou leur famille : loyer à payer, prêts bancaires à rembourser, ou les nombreux prélèvements automatiques à assumer.

La FSU de l'Hérault est scandalisée de constater qu'un service public puisse se retrouver dans l'incapacité de rémunérer à temps les personnels qu'il emploie et exige que l'Éducation Nationale assure le paiement intégral dès maintenant des personnels AESH qui n'ont pas pu recevoir leur salaire en septembre.